



## **PRINCIPES DE PROTECTION NANSEN**

**Adoptés par le Conseil d'administration le 21 mars 2018**

Le mandat de Nansen est de garantir l'accès à la protection internationale à tous ceux qui en ont besoin. Par la nature même de cette mission, les employés de NANSEN seront en contact régulier avec des personnes en situation de vulnérabilité. Dans la mise en œuvre de toutes ses activités, NANSEN utilisera les principes de protection suivants pour assurer l'autonomisation, la protection, la prévention, une intervention proportionnée, le partenariat et la responsabilité et donc la protection des personnes à risque.

### **1. Une réponse humaine, axée sur la personne, fondée sur les droits et les solutions aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés.**

Les demandeurs d'asile et les réfugiés doivent être considérés avant tout comme des individus ; ils ont les mêmes droits que les nationaux à être entendus et identifiés et à ce que leurs besoins soient satisfaits de manière adéquate, compte tenu de leur situation actuelle et de leurs aspirations futures. Pour les enfants et les jeunes, cela signifie qu'ils doivent avant tout être considérés comme des enfants, qu'ils doivent pouvoir agir dans leur propre intérêt et qu'ils doivent pouvoir tenir compte de leurs souhaits et sentiments.

### **2. Respect de l'identité culturelle et de l'expérience migratoire**

Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne forment pas un groupe homogène ; ils sont issus d'un grand nombre de pays, qu'ils ont quitté dans des circonstances différentes, et ils ont des capacités et des compétences différentes. L'offre d'une prise en charge socio-juridique de qualité exige une approche positive de l'identité culturelle, des expériences singulières de migration et de la capacité du personnel de NANSEN à mettre ce principe en pratique.

### **3. Non-discrimination et promotion de l'égalité**

Être traité positivement, quant à la possibilité de discrimination, et être traité de la même manière que les citoyens nationaux. Cela signifie que c'est le rôle des travailleurs de NANSEN de veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés reçoivent un soutien adéquat et que leurs besoins sociaux et juridiques soient satisfaits.

### **4. Prise de décisions adéquate et transparente, avec la participation la plus pleine possible des individus ou de leurs avocats**

Les retards inutiles dans la prise de décision en matière d'aide juridique sociale sont évités et le processus est transparent, avec un engagement démontrable à impliquer les demandeurs d'asile et les réfugiés et leurs avocats. Une procédure claire sera établie pour une évaluation détaillée, des critères d'éligibilité, l'implication des avocats et les procédures de recours.

### **5. Promouvoir l'inclusion sociale et l'indépendance**

La promotion de l'inclusion et le soutien à l'autonomie des demandeurs d'asile et des réfugiés en Belgique ou dans le cadre du processus de retour dans leur pays d'origine sont liés à la tâche de l'aide sociale et juridique. Cela implique de travailler avec différents scénarios (séjour en Belgique/retour) pour planifier l'avenir et faciliter l'auto-organisation.

### **6. Une approche holistique**

Il est très peu probable qu'une seule organisation puisse promouvoir les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. La complexité des circonstances et des histoires individuelles exige un partenariat solide et bien développé qui dépasse les frontières organisationnelles, tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

## **7. Assurer une communication efficace**

Les éléments importants pour une bonne pratique en coopération avec les interprètes des demandeurs d'asile et des réfugiés sont les suivants

- Développer une bonne relation entre le service d'interprétation et le prestataire de services. Cela signifie qu'il faut collaborer avec les services d'interprétation locaux pour mieux se connaître et mieux comprendre le travail des uns et des autres.
- Veiller à ce que les interprètes comprennent la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés et le contexte du service.
- S'assurer de l'aide du membre du personnel bilingue le plus approprié, en collaboration avec le bureau d'interprétation.
- Négocier et clarifier les rôles afin que les praticiens et les interprètes travaillent bien ensemble et renforcent la confiance des demandeurs d'asile et des réfugiés.
- Briefing et débriefing pour l'interprète afin de clarifier tout problème et de mieux comprendre les besoins de l'individu.
- Maintenir la continuité des collègues bilingues pour que les demandeurs d'asile et les réfugiés se sentent en sécurité, gagnent leur confiance et évitent de répéter l'information.
- Pratique réflexive pour les praticiens et les collègues afin de leur permettre de réfléchir à l'impact émotionnel du travail avec les demandeurs d'asile et les réfugiés.

## **8. Plaidoyer**

NANSEN s'engage, tant au niveau individuel qu'au niveau communautaire, à :

- améliorer la compréhension des besoins sociaux des demandeurs d'asile et des réfugiés
- faciliter le choix et l'accès à des installations appropriées
- soutenir l'autonomie des individus et faciliter leur participation au processus de prise de décision.